

Arrêté n°2022 – 134 portant proclamation des résultats de l'élection des membres du conseil de l'IUT RCC

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-1, D713-1, D713-15 et D719-4 et suivants ;

Vu l'arrêté n°2022-112 relatif au renouvellement des membres du conseil de l'IUT Reims-Châlons-Charleville,

Vu l'arrêté n°2022-130 rectificatif portant recevabilité des listes de candidature des représentants au conseil de l'IUT RCC,

Arrête :

Article 1 :

Suite au scrutin en date du mardi 25 octobre 2022, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats des élections des membres du conseil de l'IUT RCC.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège professeurs

Sièges à pourvoir : 4

Inscrits : 25

Votants : 22

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages valablement exprimés : 22

Quotient électoral : 5,5

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Inter-Départements	6	1	0	1
Agir Ensemble Pour un IUT Innovant et Attractif	5	0	1	1
IUT OUVERT et DYNAMIQUE	5	0	1	1
Rayonnement et Défense de l'IUT	6	1	0	1

Sont déclarés élus :

Boussad ABBES
Mourad REBAY
Bernard RIERA
Françoise CHUBURU

Collège autres-enseignants

Sièges à pourvoir : 4

Inscrits : 75

Votants : 50

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages valablement exprimés : 48

Quotient électoral : 12

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Rayonnement et Défense de l'IUT	21	1	1	2
Liste Inter-Départements	16	1	0	1
CODE-Connectée Ouverte Dynamique et Engagée	11	0	1	1

Sont déclarés élus :

Christophe BECKERICH
Delphine COMBROUZE
Mickaël GILLIOT
Cheikhna DIAGANA

Collège enseignants relevant du second degré et assimilés

Sièges à pourvoir : 4

Inscrits : 69

Votants : 38

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages valablement exprimés : 38

Quotient électoral : 9,5

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Rayonnement et Défense de l'IUT	17	1	1	2
CODE-Connectée Ouverte Dynamique et Engagée	12	1	0	1
Liste Inter-Départements	9	0	1	1

Sont déclarés élus :

Féthi CHEBLI
Stéphanie LECOQ
Abdelghani KHADRAOUI
Agnès MILLOT

Collège chargés d'enseignement

Sièges à pourvoir : 2

Inscrits : 7

Votants : 6

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages valablement exprimés : 6

Quotient électoral : 3

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Rayonnement et Défense de l'IUT	5	1	1	2
CODE-Connectée Ouverte Dynamique et Engagée	1	0	0	0

Sont déclarés élus :

Carole NOEL
Frédéric GAUTHIER

Collège personnels BIATSS

Sièges à pourvoir : 3
Inscrits : 80
Votants : 57
Bulletins blancs ou nuls : 4
Suffrages valablement exprimés : 53
Quotient électoral : 17,67

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Tous ensemble IUT RCC	8	0	1	1
CODE-Connectée Ouverte Dynamique et Engagée	20	1	0	1
SPURCA-CGT	6	0	0	0
<u>Biats</u> : <u>Unité de</u> <u>Tous (B.U.T.)</u>	19	1	0	1

Sont déclarés élus :

Paul DUSSEAUX
Jean-Claude PALLAIN
Alexandra FOREST

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université, ainsi que par une mise en ligne sur l'intranet de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présents arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims, le 22 octobre 2022




Guillaume GELLÉ

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 22/10/2022

Mis en ligne le : 22/10/2022